

Fiche de Données de Sécurité MAPEFLEX MS 45

Fiche du 9/5/2015, revision 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: MAPEFLEX MS 45

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Colle à base de polyéther silanisé

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAPEI FRANCE SA- Z.I. du Terroir - 29 av. Léon Jouhaux - F-31140 SAINT ALBAN

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

MAPEI FRANCE SA - phone: +33-5-61357305

fax: +33-5-61357314

www.mapei.fr (office hours)

Centre Antipoison ORFILA : numéro: +33-01.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:

Aucune

Mentions de Danger:

Aucune

Conseils de Prudence:

Aucune

Special Provisions:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Fiche de Données de Sécurité

MAPEFLEX MS 45

Aucun autre danger
Renseignements complémentaires :
Pendant l'application, du méthanol peut être généré par hydrolyse.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :
≥ 2.5% - < 4.99% Trimethoxyvinylsilane

REACH No.: 01-2119513215-52-0003, CAS: 2768-02-7, EC: 220-449-8

⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'utilisation normale ne comporte aucun danger spécifique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Aucun en particulier.

Eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou

Fiche de Données de Sécurité

MAPEFLEX MS 45

/et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Fine dust may form explosive mixture with air. Keep away from open flames, heat and sparks.

Do not remove shrink film in hazardous locations (because of risk of static charging/discharge)

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

Valeurs limites d'exposition DNEL

Trimethoxyvinylsilane

- CAS: 2768-02-7

Travailleur industriel: 4.9 map1 - Exposition: Inhalation humaine

Travailleur industriel: 0.69 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine

Fiche de Données de Sécurité

MAPEFLEX MS 45

Consommateur: 1.04 map1 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 0.3 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 0.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC
 Trimethoxyvinylsilane
 - CAS: 2768-02-7
 Cible: Eau douce - valeur: 0.34 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.034 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.27 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.046 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 110 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
 Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:
 L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:
 Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:
 N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
 Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres B (EN 14387)

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

Risques thermiques :
 Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :
 Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	pâte
Couleur:	diverses
Odeur:	typique
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	==
Point de fusion/congélation:	== °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	== °C
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	>100 °C

Fiche de Données de Sécurité

MAPEFLEX MS 45

Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité relative:	1,35-1,45 g/cm ³ (23°C)
Densité des vapeurs:	N.A.
Hydrosolubilité:	insoluble
Solubilité dans l'huile :	partiellement soluble
Viscosité:	800000-1200000 mPa.s (23°C)
Température d'auto-allumage :	N.A.
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.):	N.A.
Température de décomposition:	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.
9.2. Autres informations	
Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
 - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
 - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
 - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
 - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
 - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
 - Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
 - Voies de pénétration:
 - Ingestion: Oui
 - Inhalation: Oui
 - Contact: Non
 - Renseignements toxicologiques sur le produit:
 - Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.
 - Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :
 - Informations toxicologiques sur le produit :
 - N.A.
 - Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
 - Trimethoxyvinylsilane
 - CAS: 2768-02-7
 - a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 7100 mg/kg - Source: OECD 401
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 3200 mg/kg - Source: OECD 402
 - Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 16.8 mg/kg - Durée: 4h - Source: OECD

Fiche de Données de Sécurité

MAPEFLEX MS 45

403

phtalate de bis(2-propylheptyle

- CAS: 53306-54-0

LD50 rat (oral): > 5000 mg/kg

LC50 rat (inhalation): > 20,5 mg/kg

LD50 rabbit (dermal): > 2000 mg/kg

Nevertheless methanol released during the use of the product can cause irritation of the mucous membrane, headache and serious effects on the central nervous system.

It's therefore necessary to limit the exposure to methanol at high concentrations in the job site, for example using it only in well-ventilated areas.

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation passagère.

Pouvoir sensibilisant:

Aucun effet n'a été remarqué.

Cancérogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

e) mutagénicité sur les cellules germinales

f) cancérogénicité

g) toxicité pour la reproduction

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

j) danger par aspiration

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

Toxicité aquatique: produit non classé dangereux pour les organismes aquatiques, ceci au regard de l'étude des composants de la formulation.

LC50>100mg/l (calculé selon la Dir. 1999/45/CE).

Biodégradabilité: le produit n'est pas facilement biodégradable.

Trimethoxyvinylsilane

- CAS: 2768-02-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 191 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 169 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Algues = 210 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

9019560/1

Page n. 6 of 9

Fiche de Données de Sécurité

MAPEFLEX MS 45

- N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun
Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.
Disposial de produit durci (EC code) : 08 04 10
Disposial de produit non durci (EC code): 08 04 09
Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number
N. ONU: =
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
RID/ADR: marchandise non dangereuse
ADR-Numéro supérieur: NA
Aérien (ICAO/IATA): marchandise non dangereuse
Maritime (IMO/IMDG): marchandise non dangereuse
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant marin: Non
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
N.A.
Non

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Dir. 2006/8/CE
Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Fiche de Données de Sécurité

MAPEFLEX MS 45

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

REACH Regulation (1907/2006) – All. XVII: N.A.

Directive n° 1999/45/CE (Dangerous Preparation) and s.m.i.

Décret législatif n° 81 du 9 avril 2008, Titre IX, « substances dangereuses - Chapitre I - Protection contre les agents chimiques »

Directive 2000/39/CE and s.m.i. (Professional threshold limit)

Décret législatif n° 152 du 3 avril 2006 et ses modifications ultérieures (Normes en matière d'environnement)

Directive 105/2003/CE (Seveso III): N.A.

ADR Agreement – IMDG Code – IATA Regulation

VOC (2004/42/EC) : N.A. g/l

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
no

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Fiche de Données de Sécurité

MAPEFLEX MS 45

CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL:	European threshold limit value
VLE:	Threshold Limiting Value.
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA:	United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL:	DSL - Canadian Domestic Substances List